

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix, le samedi 4 août, à 09 H 10, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé, en troisième séance, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale.

Etaient présents à l'ouverture de la séance :

Gilbert ANNETTE - Gabrielle FONTAINE - Michel CHAN-LIAT - Jules RAUX - Gilbert GERARD - Mickaël NATIVEL - René LAIHONG-TING - Sudel FUMA - Ismaël MOULLAN - Gabriel ARMOUDOM - Alain ARMAND - Jean-Max NATIVEL - Daniel TOUSSAINT - André BOURGIN - Patrick VERGUIN - Rémy MASSAIN - Emmanuel HOARAU - Jean IVOULA - René LIN-TENG-SHEE - Hervé MAGAMOOTOO - Jean HOAREAU - Russel HOAREAU - Dominique RIVIERE - Serge CAZANOVE - Mathilde JUNOT - Jean-Claude SAUTRON - Maxime SIDAMBAROMPOULE - Firmin LACPATIA - Erick EGOLFF - Jean-Paul CLAIN - Luçay MAILLOT - Armand IGNACE - Françoise MOLLARD - Georges BOISSIER - Marc GERARD - Jean-Marie DUPUIS - Mario LECHAT - Nicolas MOUTOUSSAMY

Sont arrivés en cours de séance :

Camille SUDRE - Yasmina HATIA - Brice PAUVREZE

Etaient représentés :

. Michel TAMAYA par Mickaël NATIVEL
. Edith NALEM par Mathilde JUNOT
. André PADEAU par Erick EGOLFF
. Elio LEBON par Serge CAZANOVE
. Auguste LEGROS par Mario LECHAT
. René-Paul VICTORIA par Jean-Marie DUPUIS
. Philippe BALOUKJY par Marc GERARD

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie de Saint-Denis

Les autres Conseillers absents étaient non excusés.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article 50 de la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale.

et que le nombre de Conseillers Municipaux présents a été de 41 sur 55

Il a été, conformément aux dispositions de l'article 52 de la même Loi, procédé à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Alain ARMAND a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE

